

ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA - QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2023

ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA - QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	3
État de l'évolution des soldes de fonds	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7
Renseignements complémentaires	11

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du
Conseil Québécois - Bureau de direction de l'AFPC - Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Alliance de la Fonction publique du Canada - Québec (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Marcil Lavallée

OTTAWA
400-1420 place Blair Towers Place
Ottawa ON K1J 9L8
T 613 745-8387
F 613 745-9584

Marcil-Lavallee.ca

Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

 **MOORE**
Un membre indépendant de
Moore North America, Inc.
An independent member
of Moore North America, Inc.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Marcil Lavallée

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 10 juin 2024

ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA - QUÉBEC

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

3

	Fonds général	Fonds de réserve	2023 Total	2022 Total
PRODUITS				
Contribution AFPC (annexe A)	382 143 \$	3 571 \$	385 714 \$	258 124 \$
Subvention FTQ	-	153 159	153 159	44 926
Subvention Tourisme Laval	-	-	-	8 366
	382 143	156 730	538 873	311 416
CHARGES				
Contributions - budget régional	147 287	3 805	151 092	138 271
Contributions - budget national	131 105	-	131 105	29 432
Remboursement des pertes salariales	-	130 137	130 137	30 722
Transport, hébergement et repas	31 553	67 066	98 619	40 099
Frais de bureau	33 472	-	33 472	31 027
Dons	12 422	-	12 422	7 750
Honoraires professionnels	39 128	-	39 128	50 523
Amortissement des immobilisations	23 791	-	23 791	-
	418 758	201 008	619 766	327 824
	(36 615)	(44 278)	(80 893)	(16 408)
AUTRES PRODUITS				
Intérêts	57 858	-	57 858	14 457
Commandites	13 980	-	13 980	-
Divers	5 741	-	5 741	5 365
Publicité	5 000	-	5 000	-
	82 579	-	82 579	19 822
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES				
	45 964 \$	(44 278) \$	1 686 \$	3 414 \$

ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA - QUÉBEC

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

4

	Fonds général	Fonds de réserve	2023 Total	2022 Total
SOLDE AU DÉBUT	685 164 \$	55 600 \$	740 764 \$	737 350 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	45 964	(44 278)	1 686	3 414
SOLDE À LA FIN	731 128 \$	11 322 \$	742 450 \$	740 764 \$

ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA - QUÉBEC

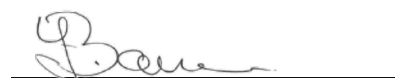
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 DÉCEMBRE 2023

5

	2023	2022
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	1 081 662 \$	463 904 \$
Contributions à recevoir	76 343	12 758
Dépôt à terme, 2,99 %, échu en mai 2023	-	500 000
	1 158 005	976 662
IMMOBILISATIONS (note 3)	134 818	-
	1 292 823 \$	976 662 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	512 165 \$	204 087 \$
Contributions reportées (note 4)	38 208	31 811
	550 373	235 898
SOLDES DE FONDS		
Fonds général	731 128	685 164
Affectation interne - Fonds de réserve	11 322	55 600
	742 450	740 764
	1 292 823 \$	976 662 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Vice-président exécutif régional du
Conseil québécois



Président du comité des finances

ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA - QUÉBEC

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

6

	2023	2022
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	1 686 \$	3 414 \$
Ajustement pour :		
Amortissement des immobilisations	23 791	-
	25 477	3 414
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Contributions à recevoir	(63 585)	21 274
Créditeurs et frais courus	308 078	26 998
Contributions reportées	6 397	14 441
	250 890	62 713
	276 367	66 127
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation du dépôt à terme	500 000	(500 000)
Acquisition d'immobilisations	(158 609)	-
	341 391	(500 000)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	617 758	(433 873)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	463 904	897 777
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	1 081 662 \$	463 904 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. DESCRIPTION DU SYNDICAT

L'Alliance de la Fonction publique du Canada - Québec (AFPC - Québec) représente ses membres situés sur le territoire québécois, à l'exception de l'Outaouais, comme agent négociateur dans la négociation des conventions collectives. L'AFPC est une organisation ouvrière et est, par conséquent, exonérée d'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent la durée de vie utile des immobilisations aux fins du calcul de l'amortissement et sur l'évaluation des frais courus.

Constatation des produits

L'organisme comptabilise les produits selon la méthode du report. Les produits affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits d'intérêt et tous les autres produits sont constatés lorsque gagnés.

Apport à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

Comptabilité par fonds

Le Fonds général rend compte des activités menées par l'AFPC - Québec en matière de services aux membres et d'administration.

Le Fonds de réserve rend compte des produits affectés utilisés à des fins diverses telles que la formation en santé et sécurité, ainsi que la formation syndicale du collège FTQ - Fonds visant à accroître les compétences de leadership des participants.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des contributions à recevoir.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA - QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

9

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

3. IMMOBILISATIONS

			2023	2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Véhicule	158 609 \$	23 791 \$	134 818 \$	- \$

4. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les variations survenues au solde des contributions reportées sont les suivantes :

	2023	2022
Solde au début	31 811 \$	17 370 \$
Plus : montant reçu au cours de l'exercice	392 111	272 565
Moins : montant constaté à titre de produits de l'exercice	(385 714)	(258 124)
Solde à la fin	38 208 \$	31 811 \$

Les contributions reportées proviennent de l'Alliance de la fonction publique du Canada.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux contributions à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'un client en particulier ou d'une quelconque contrepartie.

6. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Les produits proviennent principalement des contributions de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC). La dépendance économique résulte du fait que la viabilité de l'organisme serait affectée par la perte de ces produits.

ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA - QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

11

	Fonds général	Fonds de réserve	2023 Total	2022 Total
ANNEXE A - CONTRIBUTION AFPC				
Budget régional				
- Budget général d'opérations	168 863 \$	- \$	168 863 \$	168 863 \$
- Actions politiques	63 630	-	63 630	33 000
	232 493	-	232 493	201 863
Budget national				
- Don - Grève du secteur public	100 000	-	100 000	-
- Femmes	20 000	-	20 000	20 142
- Conseils régionaux	17 048	-	17 048	20 578
- Groupes d'équité	5 553	-	5 553	500
- Communications	5 000	-	5 000	5 000
- Comité régional de santé et sécurité	-	3 571	3 571	3 571
- Jeunes	2 049	-	2 049	6 470
	149 650	3 571	153 221	56 261
	382 143 \$	3 571 \$	385 714 \$	258 124 \$